



## REUNION DE QUARTIER

Doëlan

21 octobre 2017

---

### INTRODUCTION :

Le Maire introduit la réunion et rappelle aux personnes présentes l'esprit de ces réunions publiques: chacun est invité à poser des questions sur son vécu, l'actualité, l'engagement de l'équipe municipale mais ne doit pas évoquer de problèmes de voisinage. L'équipe municipale s'engage d'une année sur l'autre à répondre aux questions posées lors de la réunion publique précédente.

Il y a 9 ans se déroulaient les 1eres réunions de quartier. Ce sont des moments où l'on présente les dossiers en cours. Parfois les réponses sont données au cours de la réunion, parfois l'année suivante. Le 1<sup>er</sup> temps est toujours consacré à la relecture des questions de l'année précédente. Ces comptes rendus sont tous disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

2 élus sont référents : Anne MARECHAL et Gilles GARCON. Les citoyens référents sont Mme Le Floc'h et Mme Vigne.

#### **1-projet hôtelier**

Le maire informe de l'état d'avancée du projet. A ce jour, les architectes ont été missionnés pour ce et ont réalisé des plans quasi définitifs. Ils se sont appuyés sur des relevés et sur les dimensions de l'ensemble du bâti de Doëlan rive droite pour retrouver sur le projet une architecture de quai dans ses gabarits.

A ce jour, il y a un investisseur, un exploitant potentiel et des architectes. Parmi les investisseurs se trouvent la Région et la caisse des dépôts entre autres. Le futur exploitant pourra également acheter le bien à terme.

Cette semaine, le maire a été informé que la dernière mouture du projet était réalisée. Nous n'en avons pas d'exemplaire mais il nous est régulièrement présenté. Le projet est vraiment satisfaisant et a contribué à rassurer les élus. Le dernier chiffrage très précis est en cours. Il sera connu d'ici une dizaine de jours. Il va déterminer le cout d'investissement et le futur loyer pour l'exploitant.



Pour la région, il s'agit d'un projet majeur pour la Bretagne. La vue mer, le site exceptionnel en font un projet rare. Le maire est tout à fait confiant sur la suite du projet. Il rappelle que le territoire révèle une insuffisance d'hôtellerie.

## 2- assainissement collectif doëlan rive droite

Les travaux sont quasiment terminés

## 3- circuit du patrimoine

Ce circuit, réalisé grâce à Joël LE THOER, se décompose en 3 parties et répertorie l'ensemble du patrimoine de ce secteur. La signalétique sera bientôt installée.

Le circuit Pierre Tal Coat, peintre né à Clohars-Carnoët a été réalisé en lien avec Olivier Delavallade directeur, du domaine de Kerguëhenec. Ce circuit est commenté par des médiatrices.

Denise LE MOIGNE présente le résumé de ce qui a été fait depuis la dernière réunion de quartier.

## 1- Réponses aux Questions 2016

QUESTIONS POSEES 2016	REPNSES APORTEES
<p>Récurrent depuis toujours le téléphone mobile ne fonctionne pas à Beg Roudou.</p>	<p>Le maire rappelle qu'il n'est malheureusement pas compétent. Orange ne répond même pas au maire sur les courriers adressés.</p> <p>La commune avait une flotte SFR pro mais quand on leur signalait les défauts de réception, ils ne faisaient rien. Nous avons fini par en changer.</p>
<p>Poubelles de Kerangoff : sol refait mais il faudrait des claustras de chaque côté car c'est sale. C'est surtout sur les côtés qu'il en faut.</p>	<p>Tous les ans, il y a un budget de l'ordre de 3000€ pour installer des claustras mais attention car certaines personnes ne profitent pour jeter leurs déchets n'importe comment.</p> <p><b>Cela a été fait récemment.</b></p>
<p>Pierre à vache ? qu'en est-il de cette pierre qui a été enlevée par les services techniques ? Ces pierres empêchaient les vaches de tomber à l'eau. Il y en avait partout. Elles sont répertoriées désormais dans le petit patrimoine inventorié par Quimperlé Communauté.</p>	<p>Nous assumons ce qui s'est passé. Nous avons demandé à nos services d'enlever la pierre à vache qui faisait obstacle à la mobilité sans savoir de quoi il s'agissait. A plusieurs reprises, des demandes avaient été faites pour qu'elle soit enlevée. La pierre a été sciée. Il ne s'agit pas de la remettre ce serait absurde mais nous essayons de trouver un moyen d'honorer cette mémoire.</p> <p>Joël LE THOER travaille sur un circuit des lavoirs et des abreuvoirs.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

21 octobre 2017



	<p>La pierre à vache a été intégrée au circuit du patrimoine et bénéficiera d'une signalétique propre.</p>
<p>Limitation de la vitesse à Beg an tour ? comme à Moelan ?</p>	<p>Le maire va demander aux référents de se rendre sur place. Chaque panneau coute 300€ mais n'empêche pas certaines personnes de rouler vite. Peut-être que positionner du stationnement permettra de ralentir la circulation.</p> <p>Mettre des obstacles fleuris : cout et entretien mais on envisage de réaliser des places de stationnement en quinconce, cela se révèle pratique et ralentira la circulation.</p>
<p>Lien avec la pierre à vache : sur le chemin, il y a régulièrement des morceaux de métal : barre en T peinte en orange mais malgré cela, il y a des blessés chaque année, surtout l'été. Ne pourrait-on pas les scier ?</p>	<p>A voir avec les services</p> <p>Les obstacles incrustés dans le chemin côtier ont été enlevés. Avec l'érosion, certains réapparaissent.</p>
<p>Port de doelan : constate qu'il y a des déchets verts repoussés pour aller tomber dans la rivière ? Il y a une plate-forme : une habitante déposait ses déchets et avait un contrat avec une société pour les enlever : des personnes en ont profité pour ajouter des déchets et la personne en a eu pour ses frais M Tanguy est allé voir ces personnes et elles ne le font plus.</p>	<p>C'est un problème de civisme.</p>
<p>Arrivée sur la cale Perron il y a un tuyau qui vient des gouttières au-dessus et lorsqu'il pleut, on est obligé de marcher dans les flaques</p>	<p>A voir avec les services également</p> <p>Ce tuyau pose problème. Réaliser une tranchée couterait trop cher. Aussi la situation restera comme cela.</p> <p>M Tanguy note que ce n'est pas le tuyau présenté qui pose problème ! il propose d'être présent lors de la visite.</p>
<p>Kerviglouse : M Tanguy aimerait que l'espace public soit réservé au public et non aux privés qui plantent des fleurs sur l'espace public. Normalement, on peut se croiser à 2 voitures et ce n'est plus possible aujourd'hui.</p>	<p>Le maire n'est pas heurté par principe : il faut vérifier que cela ne constitue pas une gêne.</p> <p>Nous nous rendrons sur place.</p> <p>Le groupe de référents n'a pas trouvé de gêne lié aux plantations.</p>
<p>Travaux sur le port actuellement ?</p>	<p>La grue a été changée. La glacière également. Actuellement, il s'agit de refaire l'étal de vente. La 4ème opération portera sur les chambres froides.</p>



	<p>Le but est d'offrir le meilleur service pour les professionnels et un cadre agréable pour les usagers lorsqu'ils achètent leur poisson.</p> <p>De même au bourg : la halle va être entièrement refaite et elle ne servira pas qu'à la vente de poisson. Ceci est développé pour promouvoir les circuits courts</p> <p><b>Denise LE MOIGNE présente un plan des aménagements prévus. Pas de modification du stationnement.</b></p>
<p>Interdiction de faire du feu : peut-on utiliser un incinérateur ?</p>	<p>Le maire ne sait pas si nous pouvons faire installer un incinérateur. Il y a une aide de Quimperlé Communauté pour acheter un broyeur à plusieurs : il faut être au moins 3 (30% d'aide). Et si location : 50% du montant de la location remboursé.</p>
<p>Chemin de Penn Lieurziou ? Les angles pourraient être grattés pour améliorer la visibilité ? de plus les gens roulent vite.</p>	<p>Nous avons un contentieux depuis plusieurs années sur cette voirie. L'enquête publique a validé le classement. Elle appartiendra au domaine communal et nous pourrons donc intervenir et améliorer la voirie. Nous ne pouvons pas faire installer de miroir pour des questions de responsabilité.</p> <p>Les référents se rendront sur place.</p>
<p>Aire de carénage : planning des travaux ? aura-t-on un plan pour savoir comment cela va se passer ?</p>	<p>Le porteur de projet retenu déposera les plans et les mettra en œuvre. Pour l'instant, on sait qu'il faudra réorganiser l'espace des pêcheurs pro. Il y a aussi un projet de bâtiment soumis à l'avis de l'ABF.</p> <p>Il faudra un peu de temps. Ce sera sans doute déposé avant la fin de l'année.</p> <p>Un PC est public et consultable.</p> <p>Les porteurs de projet ont acheté une nouvelle grue et sans doute un certain nombre de pêcheurs pro pourront caréner sur place.</p>
<p>Au nom de DCE : le restaurant des 3 mâts cause des nuisances sonores.</p>	<p>Le bruit fait partie des contraintes de voisinage et lorsqu'il dépasse un certain volume, il faut alerter les gendarmes.</p> <p>Le restaurant a le droit à 6 soirées qui doivent être déclarées auprès d'instances autre que la mairie. Le maire est impuissant.</p> <p>Le maire peut intervenir sur l'émergence d'un bruit de fond de ventilation ect, et doit faire faire des mesures mais pas compétent pour le tapage.</p>
<p>Y a-t-il une autorisation pour la dispersion des cendres humaines ?</p>	<p>Lors de la dispersion, certaines personnes demandent l'autorisation. Elles ne peuvent être enterrées.</p>



	<p>C'est autorisé à plus de 300 m des côtes sur déclaration. Généralement fait par la SNSM</p>
Est-il possible de limiter les stationnements des 2 côtés de trottoirs Doelan rive droite, au niveau des restaurants ?	Une visite sur place sera organisée
Parking de Toul Douar : à qui appartient-il ?	Il appartient à des privés. Il a la particularité d'être historique et il n'est pas officialisable. Il ne doit pas être visible de la côte et de fait il n'a pu être validé.
Mme Raoult a appris qu'il y a une zone constructible à la grange est-ce vrai ?	<p>Quand on fait un PLU il y a un certain nombre d'obligation à respecter : SCOT, loi littoral, code de l'urbanisme, accès voie et réseaux. Néanmoins, il subsiste des dents creuses constructibles. C'est quand c'est &gt; 4000 m<sup>2</sup> que l'on considère qu'il y a des droits nouveaux à construire.</p> <p>les terrains derrière pouvaient être constructibles mais comme nous n'avons pas l'accès à la voirie, ils ne le sont pas. Dès lors la personne qui déposait un PC sur ces terrains pouvaient se retourner contre la commune car déclaré constructible mais pas autorisé car inaccessible.</p> <p>Aussi si la voirie devient communale, ces terrains pourraient devenir un jour constructibles.</p> <p>L'assainissement : pas possible à la grange car les propriétaires ne veulent pas que les réseaux passent sur cette voirie. Les habitants de la</p> <p>La grange ne seront donc pas raccordés.</p>
<p>Parking de la coopérative de doelan : a appris hier que les voitures qui sortent du parking sont prioritaires ? est-ce vrai ?</p> <p>Le policier municipal aurait dit qu'il s'agissait d'une priorité à droite et que donc la sortie de parking était prioritaire.</p>	<p>Une sortie de parking n'est jamais prioritaire sauf présence de panneaux qui dit le contraire.</p> <p>Une ligne pointillée pourrait être peinte pour clarifier la situation.</p> <p>Il faut aussi voir si les massifs de fleurs gênent la visibilité</p>
A propos de la signalisation de la rue de Keruster : quand on arrive sur le port : on s'engage et pas prioritaire et ce sont les usagers qui remontent qui sont prioritaires... le panneau est trop près de la voie... il faudrait revoir le positionnement du panneau : il y a un problème quand on descend	Nous irons voir sur place



<p>La roche percée : problème avec les chiens l'été sur la plage. Il manque un panneau pour interdire l'accès de la plage aux chiens La poubelle à coté est vidée l'été mais pas le reste du temps. Dès septembre, la poubelle déborde...</p> <p>DCE : même problème à port stancou et port blanc : invivable l'été avec les chiens. Il n'y a plus de panneaux. Il faudrait aussi rappeler l'interdiction de prendre du sable</p>	<p>Il s'agit d'un arrêté préfectoral. Le maire est partisan de mettre des panneaux. S'agissant de la poubelle, la question se pose de l'enlever après la saison.</p> <p>Les gens savent qu'il est interdit de prélever du sable.</p>
<p>M Tanguy : si les gens pouvaient éviter de vider leur piscine dans les chemins creux : ce serait bien...</p>	<p>Ce déversement a cessé.</p>
<p>La haie de la chaumière qui se trouve au-dessus du lavoir de Kerangoff est à tailler : elle vient trop sur la route</p>	<p>Le maire demandera au policier municipal de se rendre sur place</p>
<p>Mme Le Moigne avait suggéré de poser une poubelle au pied des escaliers qui descendent à la criée même si la palissade a été mise il y a toujours autant de détritius Elle a envoyé un document avec les endroits sur le sentier qui posait problème et indiqué entre stervinou et le café du port que le sentier est dangereux... Egalement réperés les endroits entre le port et Beg an tour où la mer n'est plus visible : il faut refaire une taille de haie au-dessus de la digue ce qui est dommage... il y a des baccaris juste au niveau du banc de la jetée !</p>	<p>Enfin quand il n'y a pas de poubelles, les gens partent avec leurs déchets. Il faudrait la condamner l'hiver.</p> <p>Installation d'un banc sur cale : enlever celui en bois en bas de l'escalier. Pas de banc au budget prévu en 2018</p> <p>Pour le sentier entre le Stervinou et le café du port : le maire ne prendra l'arrêté que quand une demande officielle sera faite ce qui n'est jamais arrivé. Probablement parce que la DDTM a dû craindre de devoir prendre à sa charge les travaux. Le GR 34 a été dévié.</p> <p>Les haies ont très bien été taillées. Un labyrinthe a même été créé. Ne pas oublier les baccaris. David ROSSIGNOL indique que les herbes de la pampas vont être coupées pour éviter qu'elles n'égrenent.</p> <p>WC rive gauche et rive droite : les toilettes rive gauche et au bas Pouldu vont être rénovés. Le local en bois a été détruit cette semaine. L'endroit est un peu plus propre.</p> <p>Chemin de Pen Lieurziou : au débouché de ce chemin, il y a un peu de visibilité retrouvé du fait de la taille de la haie.</p>

Réunion de quartier de Doëlan

21 octobre 2017



	<b>Un miroir a été installé.</b>
Problème avec les drones	Les autorisations sont données par le préfet. Le maire n'est pas compétent.

## 1- Questions 2017

QUESTIONS POSEES 2016	REPNSES APPORTEES
<p>Marc GIRON rue Beg Roudou</p> <p>Au sujet des travaux d'assainissement et de l'enfouissement des réseaux.</p> <p>Ils ont été réalisés dans de bonnes conditions mais l'information sur ces travaux a été insuffisante. Le maire avait informé les riverains qu'ils recevraient un papier dans les boîtes aux lettres et les résidents secondaires le recevraient aux 2 adresses.</p> <p>Tout au long de ces travaux, les renseignements ont été pris auprès des entreprises. C'est encore le cas actuellement.</p>	<p>David ROSSIGNOL n'a pas le souvenir de s'être engagé sur des transmissions d'informations individuelles. Sur un chantier aussi complexe, le planning établi évolue. Il y a 2 interventions : une pour les réseaux d'assainissement, l'autre pour les réseaux électriques. Le seul courrier envoyé aux habitants est relatif à la date du raccordement et à l'emplacement du tabouret.</p> <p>Nous sommes en fin de chantier et il y a tous les détails à régler or ce n'est pas le propre de ces entreprises de réaliser les détails. Les enfouissements vont démarrer lundi pour Beg roudou et les autres quartiers à partir du 07/11.</p> <p>Réseaux électriques : ils sont connectés sur les réseaux enfouis Basse Tension (BT) ce qui n'est pas le cas du téléphone. Le chantier se passe bien avec RSB mais plus compliqué avec Orange. Les poteaux BT vont être enlevés dans les 15 jours sauf ceux qui portent aussi du téléphone, qui sont prévus pour la mi-novembre. Pour la fin décembre, tout devrait être réglé.</p> <p>Quand on apprend à chaque réunion de chantier qu'il y a des aléas, on ne peut écrire à chacun. L'information passe effectivement par les entreprises et le dialogue.</p> <p>Le maire indique que de tous les chantiers qu'il a vu, c'était le plus complexe vis-à-vis des roches, des casses de machines, de l'étroitesse des voies ect.. Il félicite son adjoint. Cela coute à la</p>



	<p>commune près de 200 000€ pour les enfouissements électriques et téléphoniques ce qui représente un effort important.</p> <p>Sur le raccordement, David ROSSIGNOL a appris jeudi qu'il fallait repousser au 01/12 les travaux. Les travaux en partie privative pourront commencer après cette date.</p> <p>Le raccordement peut se faire à partir du 01 01 2018. A compter de cette date, les habitants ont 2 ans de délais pour se raccorder. Ensuite une fois raccordé, le contrôle du branchement est fait et la facture sera éditée à ce moment-là.</p>
<p>Mme Jackson porte-parole de plusieurs personnes de DCE A partir de quelle date les usagers pourront ils entreprendre de se brancher au réseau ? réfection des chaussées : échéancier ?</p>	<p>Cf supra</p>
<p>M Havas remercie la municipalité pour l'équipement de la rue de Stervinou pour le réseau d'assainissement car zone très sensible. De la même façon, accompagnement et information sur les travaux</p>	<p>Cf supra</p>
<p>L'anse de Stervinou d'année en année est de plus en plus prisée par les kayakistes. Serait-il possible avant juillet que les ST interviennent pour rendre plus accueillant les lieux ?</p>	<p>Le maire se pose la question des kayaks par rapport aux usages portuaires. Nous sommes confrontés au droit de mise à l'eau. La question qui se pose est celle de la navigation dans le port en kayak qui pose un problème de sécurité. Cela a été évoqué lors de la dernière commission des affaires maritimes. Il reste possible que cet usage soit limité.</p> <p>Pour ce qui est de l'entretien, il est annuel. Cette année, du fait d'agents en arrêt suite à des AT, les services ont eu des difficultés à finir d'entretenir le Pouldu (station prioritaire) et donc certains travaux d'entretien ont été retardés.</p>
<p>Mme Macé constate que le raccordement à l'assainissement en face de chez eux est désormais possible et eux ne l'ont pas : ils habitent au 7 rue beg an Tour, après l'angle.</p>	<p>David ROSSIGNOL explique que la maison voisine vendue il y a peu a été raccordée car elle pouvait utiliser le réseau gravitaire. David ROSSIGNOL pourra se rendre sur place mais plus on descend et moins c'est possible.</p>
<p>M Khelfat : habite depuis 35 ans la commune Il rencontre un problème : il habite au 35 rue de la forêt, près de Cottonnard. Il a l'impression que ce lieu est oublié de la mairie. La vitesse des véhicules automobiles pose problème. Il peut à peine sortir de chez lui et a de grandes difficultés</p>	<p>Le maire comprend cette détresse. Il rappelle que pendant des années, on a construit sur le linéaire routier en Bretagne sans se soucier de la circulation automobile...on se rend compte sur beaucoup de lieux que beaucoup de maisons du fait de la circulation automobile sont en difficulté par rapport à des usages normaux : rapports avec les voisins, poubelles ect..</p>





<p>à sécuriser les déplacements pour son fils, handicapé. Avec le développement de la commune, augmentation de la circulation : sorte de rocade qui se crée ? A cet endroit, la route est très étroite, sans bas-côté. Après le ralentissement, vitesse à 70km heure, c'est comme si les gens étaient encouragés à accélérer...</p> <p>M Khelfat et son voisin ont déposé une requête : les gendarmes sont venus. M Khelfat s'est vu répondre qu'il fallait s'adresser au département. Malgré tout le maire est garant de la politique de sécurité.</p> <p>Les gendarmes pourraient tout de même faire des contrôles de vitesse.</p>	<p>La situation que vous vivez est antinomique avec votre habitat. On ne peut changer la maison. On peut faire des aménagements sur les routes communales. Le maire n'a pas compétence pour intervenir sur les routes départementales. Le maire a écrit au département : il a demandé à ce que la vitesse soit limitée à 50km/h.</p> <p>Le département réagit par rapport au code de la route : nécessité si virage ect.. pour le département, les aménagements ne sont pas justifiés.</p> <p>Le maire est responsable de ce qu'il peut faire.</p> <p>Il n'y aura pas de ralentisseurs car le département s'interdit d'en faire sur ses routes. La commune en installe en entrées de ville uniquement. Ils sont aussi des éléments potentiels de danger.</p> <p>Le maire est d'accord pour accompagner M Khelfat dans ses démarches. Mme Maréchal , conseillère départementale suivra aussi ce dossier.</p>
<p>Mme Jackson : le chemin de Lagrange pose un problème particulier avec le classement d'office. Il n'est actuellement pas possible à 2 voitures de se croiser sur une longueur de 40m Ce souci est commun à plusieurs riverains</p> <p>Les travaux d'assainissement et notamment le positionnement de la Pompe de Relèvement : localisée sur l'assiette d'un vieux chemin, propriété des riverains Seule cette impasse ne bénéficie pas de l'enfouissement des réseaux téléphoniques</p>	<p>Le maire s'est rendu sur place de nombreuses fois. Ce dossier est très complexe ; il a généré de nombreux contentieux. Le maire ne peut rendre justice lui-même et il est donc contraint de respecter les procédures. Il y aura une procédure d'alignement qui passera en conseil municipal.</p> <p>S'agissant du PR la parcelle A350 sur laquelle devrait être situé le PR n'a pas fait l'objet d'accord. Le PR est donc installé sur la partie publique et non privative. Cela aurait été plus satisfaisant qu'il soit installé sur le 1<sup>er</sup> emplacement pour des questions d'intégration mais cela n'a pas été possible.</p>
<p>Abouchement de la buse d'évacuation de la fontaine du bas de Lagrange</p>	<p>Il s'agit de l'exutoire de la fontaine que nous avons pensé refaire. Joël LE THOER est passé récemment. C'est un problème identifié qui sera soumis au responsable des ST</p>
<p>Haies qui bordent le chemin côtier entre stervinou et le pont du qui ne sont pas taillées</p>	<p>A voir avec les services pour que le propriétaire soi contacté</p>
<p>Mme Carpentier 44 rue du pont du : a vu plusieurs fois la route barrée et non informée Demande un RV pour faire part aux élus de tous les désagréments qu'elle connaît depuis un an dont un poteau en bois installé chez elle</p>	<p>David ROSSIGNOL ira voir Mme Carpentier.</p>



<p>Mme Le Floch : en ce qui concerne la construction du local de la SNSM au bas Pouldu la commune de Guidel a-t-elle participé ?</p>	<p>La ville de Guidel n'a pas participé aux travaux qui ont été financés par la SNSM.</p>
<p>Mme Jackson parking au-dessus de la coopérative : les gens se sont plaints de contraventions. Certains habitent là. Ils demandent la fourniture d'un macaron à poser sur la voiture pour éviter de se faire verbaliser.</p>	<p>Une personne a pu bénéficier d'un emplacement réservé car elle avait des soucis de mobilité. Il n'y a quasiment pas eu de contraventions cet été. Il y en a eu plus à Doëlan car nous avons demandé une attention particulière, les gens se plaignaient que les règles n'étaient pas respectées. Les amendes de police sont reversées au département qui subventionne ensuite des aménagements de sécurité proposés par les communes.</p>
<p>M Chesnais Cet été est allé se baigner à la plage des petits cochons. Il a été couvert d'huile : que s'est-il passé ? il a appelé la capitainerie.</p>	<p>Il s'agit malheureusement d'un dégazage de navire fait au large.</p>